les voies publiques, malgré les ordres du préfet que le maire n'a pas au faire respecter.

Les partisans du projet d'alimentation par le Dorlay sontiennent leur prétention au moyen d'affiches auxquelles les habitants viennent de répondre par une pétition.

Epique !

Paris, 8 juin.

On lit dans la *France*, journal radical :

« Au cours de son interpellation, l'évêque d'Angers a prétendu que le sous préfet de la Flèche, aurait écrit à l'autorité diocésaine du Mans pour solliciter la faveur d'être relevé de la part qu'il avait prise à l'exécution des décrets.

» L'accusation est grave. Nous avons le regret d'apprendre qu'elle est malheureusement fondée.

» Si ce fonctionnaire a méconnu à ce point sa dignité, sa démarche constitue une véritable trahison à l'égard de ses collègues, qui ont accepté la responsabilité de leurs actes.

» M. le ministre de l'intérieur, quelque pénible que puisse être cette mesure, ne doit pas hésiter à frapper ce sous-préfet.

» Il ne peut être permis à un fonctionnaire, même par des considérations respectables en elles-mêmes, de faire trafic de l'autorité attachée à ses fonctions, dans une sorte de marché personnel, et d'humilier la République en lui faisant demander grâce aux jésuites.

La guerre religieuse

Paris, 8 juin.

Par décision du ministre de la justice et des cultes, les traitements du curé de Saillagouse ; des desservants de Caudiès, Mstemale, Targassonne, Egat, Saint-Marsal, Calxas, Arbonsols, Jujols, Saint Michel-de Llotes, Oms, Rsal et Eus, et des vicaires de Céret, d'Argelès-sur Mer et de Prades (Pyrénées Orientales), sont suspendus à partir du 1er juillet et jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'attitude de ces ecclésiastiques dans l'affaire des manuels.

Les suppressions de traitement

M. l'abbé Briand, curé de Saint-Sulpice de-Pommiers (Gironde), a reçu l'avis que son traitement lui serait supprimé à partir du 15 juin, si à cette époque il n'était déplacé.

Cette mesure illégale est, dit le *Nouvelliste de Bordeaux*, motivée par des prétentions exorbitantes de la part de M. le maire.

Le préfet de l'Ardèche vient de suspendre le traitement du curé de Saint-Symphorien, qui, d'accord avec le maire, avait voulu maintenir le crucifix dans une école laïque. Le maire a été également suspendu.

Léon XIII et la France

Paris, 8 juin.

Léon XIII, très préoccupé de la situation de la France, a déclaré, dans une audience privée, que si la persécution contre l'Eglise continuait, il prendrait les mesures que lui dicte sa conscience.

La reine de Portugal

Marseille, 8 juin.

La reine de Portugal est partie ce matin, à 7 heures 40 pour Vintimille. Elle a été saluée, à son départ, par le secrétaire général de la préfecture et le consul de Portugal.

Nice, 8 juin,

S. M. la reine de Portugal, avec sa suite, est arrivée à 2 heures. Elle a été reçue sur le quai de la gare par le préfet des Alpes-Maritimes et par le consul italien, M. Cerutti. Après avoir fait une promenade en voiture dans les environs, S. M. est repartie à 6 heures et demie pour Vintimille.

Envoi d'une délégation française près du roi de Hollande à Luxembourg

Nancy, 8 juin.

M. le général Février, commandant le 6e corps d'armée et M. Cazelles, préfet de Meurthe-et-Moselle, ont été chargés d'aller, au nom du président et du gouvernement de la République française, saluer le roi de Hollande qui se trouve actuellement à Luxembourg.

M. le général Février sera accompagné par son chef d'état-major.

Naufrage d'une corvette française

Brest, 8 juin.

La corvette à roues l'*Euménide*, stationnaire à Lorient a touché sur une roche en se rendant au mouillage de la Vieille; l'eau ayant envahi la machine, le commandant a eu juste le temps d'échouer son bâtiment sur fond de sable dans le village d'Houat.

Le préfet maritime de Brest a expédié à Houat l'aviso à roues le *Souffleur* avec de puissants moyens d'épuisement. On espère, si le beau temps continue, que le renflouage de l'*Euménide* se fera sans trop de difficultés.

Houat est une petite île située entre Belle-Isle et la presqu'île de Quiberon,

Tunisie

Tunis, 8 juin, 5 h, soir.

Aujourd'hui a paru au *Journal officiel* un décret du bey étendant la compétence des tribunaux français avec l'assentiment de notre gouvernement.

Les nationaux des puissances amies dont les tribunaux consulaires seront supprimés deviendront justiciables des tribunaux français dans les mêmes cas et les mêmes conditions que les Français eux mêmes.

La ligne télégraphique de Tebessa est terminée, et ce bureau, ainsi que celui de Gafsa, est ouvert au public.

L'administration des postes et des télégraphes est disposée à créer un réseau téléphonique à Tunis et dans ses environs s'il se présentait à cet effet un certain nombre d'abonnés.

M. Voisin, inspecteur général des ponts et-chaussées, accompagné de deux ingénieurs, MM. Bunan et Duportal, est arrivé samedi à Gabès, venant de Soukaras. Ce voyage a pour but d'étudier l'établissement d'un chemin de fer de Sonkaras à la mer par Tebessa et Gafsa.

M. Voisin part pour Tripoli, d'où il reviendra prochainement à Tunis, en passant par Sousse et Kairouan.

Les examens pour les certificats d'études primaires auront lieu à Tunis le 20 juin.

ÉTRANGER

La France à Amsterdam

Amsterdam, 8 juin.

Aujourd'hui doit avoir lieu l'ouverture solennelle de la section française algérienne à l'Exposition internationale.

M. Legrand, ministre de France à La Haye ; M. Dietz-Monin, président de la commission d'organisation de l'Exposition française ; MM. Bonquet, Hetzel, Varey, Monrcean, Peullier, May et les autres membres des commissions sont arrivés ici à midi. Ils ont été reçus à la gare par M. le consul général de France comte de Saint Foix et les membres des sections françaises.

A trois heures, un lunch sera offert aux ouvriers français dans la salle de la section française.

Ce soir, les membres des commissions et des sections françaises se réuniront dans un banquet au café Riche.

Amsterdam, 8 juin

Ce soir, a eu lieu un grand banquet auquel assistaient la commission de l'exposition, un certain nombre d'exposants et de journalistes français.

M. Legrand, ambassadeur de France, a porté un toast au Roi, à la Reine et au Président de la République.

M. Dietz-Monin a porté la santé des exposants.

M. Agostini a bu à la presse française et hollandaise.

M. Francisque Sarcey, au nom de la première, et M. Van Duyl, rédacteur en chef du *Handelsblad*, au nom de la seconde, lui ont répondu.

Beaucoup d'autres toasts ont encore été portés.

La France au Vatican

Rome, 8 juin.

Le Moniteur de Rome, rectifiant en termes très vifs une nouvelle qui a circulé ces jours derniers, mais que nous avions eu le soin de ne pas reproduire, se déclare « à même d'assurer que le Saint-Père n'a envoyé aucune lettre à M. le président de la République française. »

L'Allemagne et le Vatican

Rome, 8 juin

Le *Moniteur de Rome* du 8 juin dément la prétendue nouvelle donnée par le *Nouveau Tageblatt* de Vienne et répétée par l'*Agence Havas* d'un voyage de S. Em. le cardinal Jacobini à Kissingen pour une entrevue avec M. de Bismarck.

Le même journal dit encore :

« Le *Hamburgische Correspondant* prétend que des observations ont été adressées à S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat pour des articles du *Moniteur de Rome*.

» La nouvelle publiée par le journal officieux de Hambourg est une pure invention.

» Le *Moniteur de Rome*, organe du Vatican, s'attache à démontrer que les menaces du prince de Bismarck ne sont pas très redoutables pour la curie et que le nouveau projet de loi n'est pas le signal d'une rupture, vu qu'il a été fait, il est vrai, sans le Vaticsn, mais non contre le Vatican.

» Le prince de Bismarck, ajoute le *Moniteur de Rome*, n'a pas voulu continuer les négociations sur le terrain des concessions simultanées.

» Le Vatican voulant rester sur ce terrain, le prince de Bismarck cherche à créer par le nouveau projet de loi un fait accompli, afin d'entamer de nouvelles négociations sur cette base.

» Le chancelier cherche ainsi à éviter le système des concessions mutuelles, dont la précision et la beauté dérangent ses plans et ses intrigues. »

Les décorations conférées par le Czar

Moscou, 8 juin.

Voici la liste de quelques unes des principales décorations conférées par le Czar aux princes étrangers et aux membres des missions diplomatiques qui se sont rendus à Moscou, pour assister au couronnement.

Ordre de Saint André : — Le duc de Montpensier.

Ordre de St-Alexandre Newski, orné de brillants : Le prince de Perse et M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne.

Ordre de St-Alexandre Newski, sans brillants: MM. Waddington, ambassadeur extraordinaire de la République française ; l'amiral Jaurès, ambassadeur de France; Mgr Vanutelli, nonce apostolique; le comte de Wolkenstein, ambassadeur d'Autriche; le prince Bernhard de Saxe-Weimar; le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha; Server pacha et Scheklr pacha, ambassadeurs de Turquie ; le duc de Medina-Sidonia.

Ordre de l'Aigle blanc de 1re classe : M. Itho, ambassadeur du Japon

Ordre de Wladimir de de classe : le prince Waldemar de Danemark.

L'impôt en Russie

St-Pétersbourg, 8 juin.

Le *Messager du gouvernement* publie un avis du conseil de l'Empire, sanctionné par l'Empereur, portant que l'impôt personnel des classes de paysans les plus pauvres devra être aboli entièrement à partir du 1er janvier 1884, que l'impôt personnel des autres classes de paysans sera diminué de la moitié, et que celui des autres contribuables sera abaissé d'un dixième.

On dit que le ministre de l'intérieur va présenter un projet de décret tendant à augmenter la liberté d'établissement des classes de la population ci-dessus mentionnées.

Officiers allemands en Italie

Paris, 8 juin.

La *Gazette de France* publie une lettre qui lui est adressée par un diplomate voyageant en Italie.

Cette lettre signale le voyage de nombreux officiers allemands en Italie.

La reine Christine

Madrid, 8 juin.

Malgré les assertions contraires de la presse madrilène, la reine Christine, avec ses deux filles partira lundi prochain pour Paris. Elle sera accompagnée de la duchesse de Medina Torres et du duc de Tetouan.

La reine ira aux bains de Franzensbad et fera ensuite à Vienne une visite à sa mère, l'archiduchesse Isabelle. Elle rentrera à la Granja vers la fin du mois de juillet.

Quant au voyage du roi en Allemagne pour les manœuvres de l'automne, il n'y a encore rien de décidé.

Condamnation à mort en Egypte

Alexandrie, 8 juin.

Dans son audience de ce jour, la cour martiale a condamné à mort Suleiman-Bey-Daoud, le chef des incendiaires d'Alexandrie. Dix-huit officiers égyptiens, prévenus de complicité dans ce crime, ont été condamnés aux travaux forcés.

Kadry-Bey a quitté l'Egypte hier.

Deux cents personnes assassinées

Cattaro, 8 juin.

On assure que, vendredi, la tribu des Hotts a massacré, près de Hun, 200 nizams (réguliers Turcs) dirigés sur le fort Sipkatkik.

Assym-Pacha a marché, avec plusieurs bataillons, contre la tribu des Castrati,

On se serait battu samedi et dimanche. Les Turcs et les Castrati auraient eu un grand nombre de morts.

Grand incendie à Scutari

Scutari, 8 juin.

La foudre a mis le feu à la poudrière de la forteresse qui a été détruite, ainsi qu'une partie du bazar. Il y a eu de nombreuses victimes.

Bulletin météorologique

Paris, 8 juin.

Les hauteurs barométriques restent uniformes sur l'Europe et voisines de 757 m/m; les vents sont faibles partout et la mer belle. De faibles dépressions se tiennent toujours au l'Irlande et de la France.

La température est supérieure à 15° dans toutes les contrées, excepté sur le versant de la Manche et de la mer du Nord, ainsi que vers le golfe de Finlande, elle s'abaisse au-dessous de 10° vers les Shetland.

En France, le temps va rester chaud avec averses orageuses suivies de refroidissements locaux.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Question des sucres

Tous les cultivateurs de notre région sauront gré à l'honorable M. Georges Brame d'avoir appelé sur leurs intérêts, depuis trop longtemps méconnus, l'attention de la Chambre des députés.

Préoccupée uniquement de questions politiques ou d'intérêts personnels, la majorité républicaine de la Chambre se refuse systématiquement à examiner les questions agricoles,

Le *Mémorial de Lille*, dans son numéro du 6 juin, a donné le compte-rendu du procès-verbal de la séance et de l'intervention aussi énergique qu'opportune du sympathique député du Nord.

Comme on l'a vu, l'honorable M. Georges Brame a établi que, contrairement aux dispositions formelles du règlement, la majorité républicaine se refuse depuis trois mois à déposer son rapport sur la proposition de loi de M. Robert, tendant à frapper d'une surtaxe de dix francs à l'entrée en France, les sucres bruts étrangers. L'intervention du Président de la Chambre auprès de la Commission la décidera, nous l'espérons, à sortir de son inaction.

L'établissement de droits d'entrée sur les sucres étrangers est unanimement demandée par tous les cultivateurs de notre région, pour lesquels le prix rémunérateur de la betterave est une condition de vie ou de mort.

Puisse à bref délai, la mesure réclamée par l'honorable député du Nord, passer dans nos lois !

L'agriculture, menacée d'une crise prochaine, ne saurait attendre davantage. Ce qu'il lui faut donc c'est une étude approfondie des charges qu'elle supporte, et dont les produits étrangers profitent à ses dépens.

Qu'on se le persuade donc bien, l'annonce pompeuse faite depuis cinq ou six ans : de l'institution d'un Crédit agricole, d'encouragements, d'abolition de l'impôt foncier, etc., etc., ne sont que des idées machiavéliques de nos modernes gouvernants républicains, pour gagner du temps.

L'Agriculture ne prétend pas être traitée en Benjamin, en chevaux de luxe. Non, non; elle ne veut pas de la protection, parce que la protection est une injustice et qu'elle ne peut être sauvée de la ruine que par la justice, par l'égalité devant l'impôt et devant les douanes, c'est-à-dire par des droits compensateurs tant pour l'agriculture que pour l'industrie.

X...., *cultivateur*.

La Compagnie d'Orléans, dans le but de favoriser le développement du commerce de laines et peaux, dont le marché d'importation a acquis une si grande importance dans le port de Bordeaux, vient de mettre en application de nouveaux tarifs réduits concernant l'expédition des laines lavées sur les grands centres de consommation du Nord. Nous croyons utile de signaler à cet effet le tarif spécial E n° 6, commun avec la Compagnie du Nord, dans lequel sont insérées les dispositions nouvelles. A côté de la classe des laines brutes et peaux de mouton brutes en laine, en balles pressées, le tarif E n° 6 contient aujourd'hui les deux nouvelles catégories suivantes :

« Laines lavées à dos et à froid, laines de peaux et déchets de laine, par expédition de 5,000 kilogr. au minimum, prix par tonne, y compris les frais de chargement, de déchargement et de gare tant au départ et à l'arrivée qu'aux points de jonction de deux lignes, de Bordeaux : à Beauvais, Avesnes, Erquelines, Quévy, Lourches, 64 fr.: à Quiévrain, Baisieux, Mouscron, Auchy-lez Hesdin, Boulogne, 64 fr. 50 ; Comines, Menin, Bailleul, 65 f.; Calais, Gravelines, Dunkerque, 65 fr. 50.

» Laines lavées à fond, de Bordeaux : à Beauvais, Avesnes, Erquelines, Quévy et Lourches, 85 fr. et 74 ; à Quiévrain, Baisieux, Mouscron, 86 fr. 50 et 75 ; Auchy et Boulogne, 86 fr. et 75 ; Comines, 87 fr. 50 et 75 50 ; Menin, 87 fr. 50 et 76 ; Bailleul, 88 fr. et 76 50, Calais, 89 fr. 50 et 77 50 ; Gravelines et Dunkerque, 90 fr. et 78 (des deux prix indiqués, le premier s'applique aux expéditions sans condition de tonnage, le deuxième aux expéditions de 5,000 kilogr.). »

Les tarifs que nous venons d'indiquer sont applicables également au départ de Toulouse et d'Albi.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOTES DE M. SRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 7 juin M. A. Screpel a voté, 1° pour l'ordre du jour motivé proposé par M. Madier de Montjau sur l'affaire de Solesmes; 2° contre la prise en considération de l'amendement de M. des Rotours au projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 24 millions et à s'imposer extraordinairement ; 3° contre la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de diverses propositions de loi concernant les ouvriers mineurs.

LA FÊTE DE L'ŒUVRE DES ECOLES. — Nous faisons de nouveau appel à la générosité de nos lectrices.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance : on est prié de les adresser soit à Mme Bulteau-Lenglet, présidente du comité des dames, rue du Grand-Chemin, soit aux dames dont les noms suivent :

Mme Ed. Ferrisr, rue du Curoir.— Travaux à l'aiguille et de fantaisie.

Mme Wibaux Lestienne, rue de Lille. — Pain d'épice, confiserie, bonbons.

Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve — Librairie, papeterie et photographies.

Mme Druon Voreux, boulevard de Paris. — Jouets d'enfant.

Mme Julien Lagache, rue Pellart. — Lingerie.

Mme Alfred Rebonx, rue Neuve.— Vêtements pour les pauvres.

Mme Belion, rue de Lille. — Objets divers à mettre en loterie.

Mme Louis Cordonnier, route de Lannoy. — Plantes et fleurs.

Mme Gustave Requillart, rue Pauvrée.— Porcelaines et bibelots.

Mme Droulers Prouvost, Grande Rue et Mme Georges Catteau, rue Fosse-aux-Chênes, tiendront les buffets et recevront volontiers les pâtisseries, vins, liqueurs, cigares, etc., qu'on voudra bien leur envoyer.

LA FÊTE ARTISTIQUE qui aura lieu à l'Hippodrome Roubaisien, lundi 11 juin, sera très attrayante.

Le but de cette soirée ne peut manquer d'attirer un public nombreux : il s'agit, en effet, d'inaugurer le grand rideau peint par M. Krabanski, élève de M. Mils, œuvre très importante, et de rendre un hommage public à MM. Gustave Nadaud et Victor Delannoy, dont le jeune artiste a eu la délicate pensée de tracer les portraits sur la toile.

Nous savons que M. G. Nadaud a accepté l'invitation qui lui a été faite.

L'INSPECTION DES CHEVAUX ET MULETS. — On nous communique la note suivante :

« La commission d'inspection et de classement des chevaux et mulets remercie les propriétaires du canton Est de Roubaix, pour leur empressement à se conformer à la loi. Grâce à leur bonne volonté, elle a pu terminer ses opérations dans les délais réglementaires.

» Elle profite de cette occasion pour rappeler aux intéressés que les journées de lundi, mardi et mercredi seront affectées au canton Ouest. »

PROGRAMME du concert qui sera donné au parc de Barbieux, par la Fanfare Delattre et la Société chorale la *Cécilia*, le dimanche 10 juin 1883, de 5 à 7 heures du soir :

Fanfare Delattre

Allegro militaire, X.— Victor Emmanuel, ouverture, H. Kling.— Scottish, Struckmann.

Cécilia Roubaisienne

Voici l'aurore ! chœur, Saintis. — Les naufragés, Saintis.

Fanfare Delattre

Boccace, fantaisie, Suppé. — Obéron, ouverture, Wéber.— Souvenir de Bologne, polka de piston, exécutée par M. P. Desmadryl, Bouvier.

« LA CŒCILIA ROUBAISIENNE » fêtera demain dimanche, 10 juin, l'anniversaire de son succès au concours de Saint-Quentin, l'année dernière.

Après avoir assisté au concert du jardin Barbieux, elle se réunira à son local, où elle offrira un grand bal de nuit à ses membres exécutants.

TIR A LA CARABINE. — Dimanche 10 juin, ouverture du Tir à la carabine Flobert, pour tous les amateurs, situé 41, rue Saint-Georges, au *Café du Beau-Jardin*.

Le tir sera ouvert tous les jours. Des carabines seront mises à la disposition des amateurs.

Ce tir étant convert et parfaitement installé, on peut tirer par n'importe quel temps.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS. — Les vingt-cinq ouvriers du tissage mécanique de MM. Drey, Simpson et Cie, rue d'Arbo, se sont mis en grève, hier. Ils demandent le renvoi du concierge qui est en même temps « monteur de chaînes, » ainsi qu'une augmentation de salaire.

Cette double demande n'a pas été accueillie. MM. Drey et Simpson ont offert aux réclamants leurs livrets. Jusqu'ici, quatorze les ont retirés.

LES VOITURES DE PLACE.— M. le brigadier de police Lambin, de service à la gare du Nord, a dressé, hier, deux contraventions contre des cochers qui auraient manqué à certaines prescriptions d'un arrêté municipal.

TOUJOURS DES EXPULSÉS.—La police a arrêté, hier, trois personnes, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Ce sont : Adolphe Grenier, débouteur, âgé de quarante-et-un ans ; Florent Pontignies, teinturier, vingt-sept ans ; Albert Duvivier, brossier, vingt neuf ans.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici les résultats de plusieurs concours colombophiles qui ont eu lieu le 3 juin :

1° concours sur Longueau, organisé par la société *Les Amis Réunis*, établie chez M. J. Duez, cabaretier *A la Botte d'or*, à Leers :

1er prix, 8 h. 50, Farvacque, Wattrelos. — 2e, 8 h. 57, Hauwel, Leers. — 3e, 9 h. 03, Duprez, Leers. — 4e. 9 h. 03, Dubamel, Leers. — 5e, 9 h. 03. Carbon, Leers. — 6e, 9 h. 04, Lampe, Wattrelos. — 7e, 9 h. 07, Duvauchel, Leers. — 8e, 9 h. 09, Liénard, Néchin. — 9e, 9 h. 11, Hechevin, Wattrelos. — 10e, 9 h. 12, Deronbaix, Leers. — 11e, 9 h. 12, Leclercq, Leers. — 12e, 9 h. 12, Laloy, Wattrelos. — 13e, 9 h. 12, Delattre, Néchin. — 14e, 9 h. 13, Desobry, Leers — 15e, 9 h. 13, Lepers, Lys. — 16e, 9 h. 13, Varnienne, Wattrelos — 17e, 9 h. 14, Delrue, Wattrelos. — 18e, 9 h. 15, Tanchon, Ballon. — 19e, 9 h. 15, Florin, Wattrelos. — 20e, 9 h. 16, Hauthequenne, Estaimpuis. — 21e, 9 h. 17. Varnienne, Wattrelos. — 22e, 9 h. 18, Delrue, Wattrelos. — 23e, 9 h. 22, Lebianc, Leers. — 24e, 9 h. 23, Pluquet, Leers.

2° Concours sur Clermont, organisé par la société l'*Etoile*, établie au Moulin-d'Or, rue du Collège, à Roubaix. Lâcher de 651 pigeons, à 6 heures. Beau temps. Vent Nord-Ouest :

1er prix, 9 h. 14 3/4, Gaufet. PP. — 2e, 9 h. 15 1/2, Lecomte, PPP. — 3e, 9 h. 16, Mathon, PPP. — 4e, 9 h. 18 1/4, Farvacque, PPP. — 5e, 9 h. 20 1/2, Roty, P. — 6e, 9 h. 21, Lauvers. PP. 7e, 9 h. 21 1/2, Moulard, PP. — 8e, 9 h. 21 3/4, Hazebroucq, PP. — 9e, 9 h. 24, Wallaeys, P. — 10e, 9 h. 25, Vernier, PPP. — 11e, 9 h. 25 3/4, Dansette, PP. — 12e, 9 h. 26, Lauwers. P — 13e, 9 h. 26 1/4, Roussel, P. — 14e, 9 h. 26 3/4, Hazebronck, PP. — 15e, 9 h. 27, Senécaut. P. — 16e, 9 h. 27 1/4, Couque, PP. — 17e, 9 h. 27 1/2, Williems, P.

18e, 9 h. 28, Bécu. — 19e, 9 h. 28 3/4, Hazebrouck, PPP. — 20e, 9 h. 29 1/4, Henno PPP. — 21e, 9 h. 29 1/2, Victor Leclercq, PP.— 22e, 9 h. 29 1/2, Wanin, P. — 23e, 9 h. 29 3/4, Lepoutre, PP. — 24e. 9 h. 29 3/4, Lepoutre, PP.— 25e, 9 h 30, Doipe P. —26e, 9 h. 30 1/2, Salembier, PP.— 27e, 9 h. 31, Delzeau.—28e, 9 h. 31 1/2, Drsux.— 29e, 9 h. 32, Leclercq, PP. — 30e, 9 h. 32. Sénécaut, P.— 31e, 9 h. 33 1/2, Bartbe, P.— 32e, 9 h. 33 3/4, Grynoyeau. — 33e, 9 h. 34, Lahousse. — 34e, 9 h. 34 1/2, Desrumaux, P.

35e prix, 9 h. 34 3/4, Deleplanque, P. — 36e, 9 h. 34 3/4, Dujardin, P. — 37e, 9 h. 35, Mathon, PPP. — 38e, 9 h. 35, Dufermant. — 39e, 9 h. 35 3/4, Leman PPP. — 40e, 9 h. 36, Duflet, PP. — 41e, 9 h. 36, Lampe, P. —42e, 9 h. 37 1/2, Salembier, P. — 42e, 9 h. 38, Duhamel. — 44e, 9 h. 38, Debocq.— 45e, 9 h. 38 1/2, Salembier, PP. — 46e, 9 h. 38 1/2, Jonville, PP. — 47e, 9 h. 38 3/4, Verinck, PPP. — 48e, 9 h. 38 3/4, Desplanque PP. — 49e, 9 h. 38 3/4, Hazebrouck, PPP.— 50e, 9 h. 39, Decuter, PP.

51e prix, 9 h. 39, Michau, P. —52e, 9 h. 40, Wallaeys, P. — 53e, 9 h. 40 1/2, Ternynck. — 54e, 9 h. 40 3/4, Desplanque, P. — 55e, 9 h. 40 3/4, Gauffet, PP. — 56e, 9 h. 41, Lecomte, P. — 57e, 9 h. 41, Mouasrt.— 58e, 9 h. 41 1/2, Machu, PP. — 59e, 9 h. 42, Demeulemaen, P. — 60e, 9 h. 42, Lauwers, PP. — 61e, 9 h. 42, Michon, P. — 62e, 9 h. 42, Bernard, P. — 63e, 9 h. 42 1/2, Duquesne, P. — 64e, 9 h. 42 1/2, Roty, P. — 65e, 9 h. 42 3/4, Hazebrouck, PP — 66e, 9 h. 42 3/4, Marsy.

TOURCOING

CONSEIL DE RÉVISION. — Voici les résultats du Conseil de révision des deux cantons de Tourcoing :

Pour le canton sud, qui comprenait 252 conscrits, les ajournés des années précédentes déduits, il y en a 55 atteints d'affections ou d'infirmités diverses, sur lesquels 29 ont été reconnus tout à fait impropres au service et 26 admis pour le service auxiliaire, 30 ont été ajournés pour faiblesse de constitution ou défaut de taille, et enfin 167 reconnus propres au service, sur lesquels 46 sont dispensés comme soutiens de famille ou comme ayant un frère au service et 3 comme appartenant au culte ou à l'enseignement.

Pour le canton nord, sur 300 conscrits, 27 sont impropres au service, 30 sont admis pour le service auxiliaire, 18 seulement sont ajournés pour faiblesse de constitution ou défaut de taille, 2 sont décédés et enfin il y en a 223 reconnus propres au service, sur lesquels il y en a 49 ayant un frère au service ou qui sont soutiens de famille et 8 appartenant aux culte.

On remarquera que la proportion des hommes exemptés, n'est que de 25 0/0 dans le canton nord, quand elle est de 34 0/0 dans le canton sud, et que dans ce dernier canton, le nombre des ajournés pour faiblesse de constitution est de 12 0/0, lorsqu'il n'est que de 6 0/0 dans le premier.

Cela est dû, à ce que le canton sud est plus industriel que le canton nord, et qu'il y a partant, plus d'ouvriers qui travaillent en fabrique

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du jeudi 7 juin, M. Debuchy a voté : 1° Contre l'ordre du jour motivé proposé par M. Madier de Montjau sur l'affaire de Solesmes; 2° pour la prise en considération de l'amendement de M. des Rotours au projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 24 millions et à s'imposer extraordinairement; 3° contre la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de diverses propositions de loi concernant les ouvriers mineurs.

VOL A LA CROIX-ROUGE. — Hier, en plein jour, un vol a été commis à la Croix-Rouge, ruelle du Beau-Lanrier, au préjudice de Mlle Hortense Candron.

Mlle Candron habite seule, et elle passe ses journées dans l'atelier de MM. Debuchy frères où elle travaille depuis quarante ans.

Sa demeure est séparée de la ferme Davelle par une haie. La maison Davelle n'a point vue de ce côté. Il est donc probable que c'est le chemin qu'aura pris le voleur pour arriver chez Mlle Candron.

Il a pénétré dans la maison après avoir brisé un chassis. Une fois entré, il a forcé la commode, a jeté par terre le linge qui s'y trouvait, et s'est enfui emportant avec lui une somme de soixante-dix francs.

Une voisine de Mlle Candron affirme que, vers onze heures, elle a entendu du bruit dans la maison, mais pas assez pour éveiller son attention.

On croit être sur les traces du voleur.

CHEMIN DE FER. — Des gamins ont lancé, hier, entre Watrelos et Roubaix, des pierres contre un train de voyageurs.

Plusieurs vitres ont été brisées, mais heureusement aucun voyageur n'a été atteint. Une enquête est ouverte.

CANDÉLABRE BRISÉ. — Un camion chargé de balles de laine est allé heurter un candélabre à gaz d'éclairage et l'a mis en pièces.

Le conducteur du camion en sera pour ses frais.

EXPULSÉS. — La gendarmerie française a remis à la gendarmerie belge la nommée Henriette Chasseur, âgée de 41 ans, ménagère, née à Vizin, poursuivie par le parquet de Bruxelles pour faux témoignage.

Henriette Chasseur a été arrêtée à Dorignies.

LILLE

LE TIRAGE DE LA LOTERIE. — On lit dans la *France* :

« Le bruit court que le tirage de la loterie de la ville de Lille, qui doit avoir lieu le 15 juin, serait reculé pour la seconde fois. »

INSOLATION. — Hier après-midi, vers deux heures, le nommé Auguste Gallet, âgé de 44 ans, demeurant rue de la Halle, 17, est tombé frappé d'insolation devant les magasins du *Jeune-Chêne*, rue Jean-Roisin.

Immédiatement transporté à la pharmacie Saingier, où il ne reprit ses sens qu'au bout de plus d'une heure, il a reçu les soins de M. Labannie, qui a constaté plusieurs blessures légères à la face et aux membres, et l'a fait reconduire en voiture à son domicile.

UN INFANTICIDE. — Hier soir, vers dix heures et demie, le sieur Delachèvre, graisseur au Chemin de fer du Nord, en passant rue des Ossonges, heurta sur le trottoir, un paquet assez volumineux dont il voulut connaître le contenu.

Ayant coupé les cordes qui l'entouraient, il découvrit, enveloppé dans un jupon noir et une feuille de papier gris, le cadavre d'un petit enfant en complet état de putréfaction.

Ayant immédiatement prévenu la police, le cadavre fut transporté au bureau central de police.

En présence de M. Guilluy, commissaire de police du 3e arrondissement et de M. Debuyser, commissaire de permanence, M. le docteur Henri déclara que l'enfant, du sexe féminin, avait été mis au monde depuis trois ou quatre jours.

Une enquête a été immédiatement ouverte.

LES JEUX DANGEREUX. — Jeudi soir, vers huit heures et demie, le jeune Henri Gomane, âgé de 14 ans, demeurant rue des Tanneurs, jouait avec plusieurs camarades dans les maisons en construction de la place de l'Arsenal, lorsqu'il voulut traverser, sur des sommiers en fer, un espace de six ou sept mètres. Mal lui en prit, car il tomba la tête la première, de la hauteur d'un étage, et resta étendu sans mouvement.

Relevé presque aussitôt par des passants, il fut transporté chez M. Labanbie qui lui a appliqué un premier appareil. Le malheureux enfant s'était brisé les deux os de l'avant-bras droit et luxé le poignet correspondant.

VOL. — Bataille, âgé de trente-un ans, chauffeur chez M. Adrien Bonte et fils, rue à Diables, s'est introduit la nuit dans la maison de ses patrons, a brisé un carreau pour pénétrer dans le bureau où il a forcé un pupitre caisse qui, heureusement, ne contenait pas d'argent.

Surpris par trois ouvriers qui couchent dans l'usine, Bataille a été dénoncé à la police et arrêté hier après-midi.

ACCIDENT. — Henri Bstives, ouvrier peintre, travaillant vers quatre heures et demie, à la devanture de la maison de M. Marquant, cabaretier, rue des Buisses, 25, est tombé d'une hauteur de cinq mètres. Il a été relevé avec plusieurs fractures et une contusion au crâne.

Le blessé, qui demeure rue des Robleds, 50, a été transporté à l'hôpital. Son état est grave.

Un accident dont les suites auraient pu être plus graves est arrivé rue du Jeu de Paume, 41, dans un batiment en construction. Un maçon, Charles Kussen, âgé de 30 ans, est tombé d'une auteur de 2 étages et a été transporté à l'hôpital où on a constaté que malgré cette chute il ne s'était cassé aucun membre, mais avait reçu néanmoins de fortes contusions qui le forceront à interrompre son travail pendant un certain temps.

CHEVAL EMPORTÉ. — Vers huit heures et demie du soir, le cheval du sieur Martinage, laitier, a pris le mors aux dents, rue de Wazemmes. Le conducteur a été jeté par terre et a eu une côte fracturée.

D'après M. Bourry, médecin, l'état du blessé n'a aucun caractère de gravité.

UN SAUVETAGE. — Les nommés Roucou, marchand rue de Paris et Delcombe journalier, rue Ste Barbe, ont été assez heureux de retirer saine et sauve une pauvre enfant, Julia Vankerbel, âgée de 3 ans, qui s'était laissé choir dans le canal de la rue de Lille.

La petite fille en a été quitte pour un bain froid et reconduite chez ses parents, 7, rue Caumartin.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 29 mai 1883

MM. Sasselange, Dupont Chopart, empêchés; Rasson, Duvillier, en voyage; Henri Fourlignies, Jubaru, Fournier, Dupire, Apprédéris, absents.

Le Conseil municipal :

Vote des crédits supplémentaires pour payer les dépenses faites en 1882;

Reçoit communication d'un rapport du Maire, au sujet d'un projet de distribution d'eau potable conçu par la ville de Roubaix, avec participation de la ville de Tourcoing, suivant les conditons du contrat de 1859 pour les eaux de la Lys et renvoie l'étude de cette question à une commission composée des membres de Tourcoing et de la commission mixte des eaux auxquels sont adjoints MM. Glorieux, Sasselange et Debaene;

Entend les propositions de la commission spéciale (rapporteur M. Dehaene) pour régulariser, en vue de la prochaine reprise des travaux, les plans, devis et marchés, l'achèvement partiel des Rotours au projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à emprunter une somme de 24 millions et à s'imposer extraordinairement; 3° contre la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de diverses propositions de loi concernant les ouvriers mineurs.

VOL A LA CROIX-ROUGE. — Hier, en plein jour, un vol a été commis à la Croix-Rouge, ruelle du Beau-Lanrier, au préjudice de Mlle Hortense Candron.

Mlle Candron habite seule, et elle passe ses journées dans l'atelier de MM. Debuchy frères où elle travaille depuis quarante ans.

Sa demeure est séparée de la ferme Davelle par une haie. La maison Davelle n'a point vue de ce côté. Il est donc probable que c'est le chemin qu'aura pris le voleur pour arriver chez Mlle Candron.

Il a pénétré dans la maison après avoir brisé un chassis. Une fois entré, il a forcé la commode, a jeté par terre le linge qui s'y trouvait, et s'est enfui emportant avec lui une somme de soixante-dix francs.

Une voisine de Mlle Candron affirme que, vers onze heures, elle a entendu du bruit dans la maison, mais pas assez pour éveiller son attention.

On croit être sur les traces du voleur.

CHEMIN DE FER. — Des gamins ont lancé, hier, entre Watrelos et Roubaix, des pierres contre un train de voyageurs.

Plusieurs vitres ont été brisées, mais heureusement aucun voyageur n'a été atteint. Une enquête est ouverte.

CANDÉLABRE BRISÉ. — Un camion chargé de balles de laine est allé heurter un candélabre à gaz d'éclairage et l'a mis en pièces.

Le conducteur du camion en sera pour ses frais.

EXPULSÉS. — La gendarmerie française a remis à la gendarmerie belge la nommée Henriette Chasseur, âgée de 41 ans, ménagère, née à Vizin, poursuivie par le parquet de Bruxelles pour faux témoignage.

Henriette Chasseur a été arrêtée à Dorignies.

LILLE

LE TIRAGE DE LA LOTERIE. — On lit dans la *France* :

« Le bruit court que le tirage de la loterie de la ville de Lille, qui doit avoir lieu le 15 juin, serait reculé pour la seconde fois. »

INSOLATION. — Hier après-midi, vers deux heures, le nommé Auguste Gallet, âgé de 44 ans, demeurant rue de la Halle, 17, est tombé frappé d'insolation devant les magasins du